

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

Référence

FACTURE n°: J2033548 du: 31/05/18

Prix Unit.

Net

Qté

Montant Net

H.T.

TVA

CHG-MERIDIAN FRANCE

5 RUE SCRIBE

75009 PARIS

Acheteur : M.LHOTELLIER 0320550202
jean louis.lhotellier.marcq03@reseau.renault.fr

Affaire n°: K016835 Commande WEB:

Commande: JM0030472 Payeur: C12913

Compte client: C97574 Référence: TO-342554-86

Désignation

					1401		
CLIP_36.4200P	CLIP TABLET PF	RIVILEGE RS 4200 PLUS - 2018		1.00	7 178.57	7 178.57 €	C220
	N° DE SERIE:9053449						
CONDITIONS DE REGLEMENT :		Base HT € Code Taux	Montant TVA C	TOT	AL UT E	7 470 57	
03_LCR Le	30/06/18		Taux Montant TVA € 20% 1 435.71 €	TOTAL HT € TOTAL TVA €		7 178.57 € 1 435.71 €	
		7 170.57 € 6220 20					
				TOTA	L TTC €	8 614.28	€
					Acompte	0.00	€
Montant	8 614.28 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DE)	AVED 6	0.044.00	_
		Une indemnité de 40 € sera due en c en application des articles L441-6 et	cas de retard de paiement	KESIE A P	AYEK €	8 614.28	€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1